

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8419 12 décembre 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2018/1059)		Haïti	Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^f	

^a Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie et Haïti.

^b Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Monténégro, République de Moldova, Serbie, Turquie et Ukraine. Le représentant du Canada a pris la parole au nom du Groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti, qui réunit l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, les États-Unis, la France, le Guatemala, le Pérou et l'Uruguay.

^c Bolivie (État plurinational de), Chine, États-Unis, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Guinée équatoriale, Pays-Bas, Pérou, Pologne et Royaume-Uni.

^d *Pour* : Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, États-Unis, Éthiopie, France, Guinée équatoriale, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Suède et Royaume-Uni, États-Unis ; *contre* : néant ; *abstentions* : Chine, Fédération de Russie.

^e Les Pays-Bas étaient représentés par la Première Ministre de Saint-Martin.

^f Le Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des pays suivants : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, République de Moldova, Serbie et Ukraine.

16. Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances et adopté une résolution au titre de la question intitulée « Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies » (S/2016/53). Quatre de ces séances ont pris la forme de séances d'information et une a été tenue aux fins de l'adoption

d'une décision²⁴². On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

²⁴² Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

Dans les exposés trimestriels qu'il a présentés au Conseil²⁴³, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a appelé l'attention sur les progrès accomplis par les parties dans l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. S'agissant du processus politique à l'œuvre dans le pays, il a également mis l'accent sur le bon déroulement des élections présidentielle et législatives, qui se sont tenues dans le calme, en mars et mai 2018, et auxquelles a participé pour la première fois la Force alternative révolutionnaire du peuple (FARC), sur l'instauration de mécanismes de justice transitionnelle et de réconciliation, et sur les mesures prises par le nouveau Gouvernement colombien pour appliquer l'Accord²⁴⁴. En ce qui concerne les difficultés rencontrées, il a informé le Conseil de la multiplication des attaques visant les figures de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, et insisté sur la nécessité d'une réintégration politique, juridique, sociale et économique des anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire (FARC-EP)²⁴⁵.

Dans le même ordre d'idées, les débats que le Conseil a tenus à ce sujet en 2018 ont fait une large place à la mise en œuvre des phases ultérieures de l'Accord, à la réintégration des éléments des FARC-EP dans la vie politique, économique et sociale, ainsi qu'à l'avancement des pourparlers entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale en vue d'un cessez-le-feu.

Le 13 septembre 2018, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2435 (2018), dans laquelle il a salué les progrès accomplis sur la voie de la paix depuis l'adoption de l'Accord et exhorté les parties à unir leurs efforts afin de redynamiser l'action entreprise pour la mise en œuvre de l'Accord²⁴⁶. Prenant acte de la demande de reconduction du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, adressée par le Gouvernement colombien²⁴⁷, le Conseil a également prorogé ce mandat pour une période d'un an, allant jusqu'au 25 septembre 2019²⁴⁸.

En outre, dans une lettre datée du 5 décembre 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait part de son intention de nommer un nouveau Représentant spécial pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie²⁴⁹.

²⁴³ Dans sa lettre datée du 21 mai 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2018/498), le Secrétaire général a demandé que la date de présentation de son troisième rapport soit repoussée du 26 juin au 20 juillet 2018, de sorte que la période couverte coïncide avec la fin du mandat du Gouvernement alors au pouvoir. Voir aussi S/2018/499.

²⁴⁴ S/PV.8238, p. 2 à 4, S/PV.8319, p. 2 et 3 et S/PV.8368, p. 2 à 4.

²⁴⁵ S/PV.8154, p. 2 et 3, S/PV.8238, p. 3, S/PV.8319, p. 3 et S/PV.8368, p. 2 à 4.

²⁴⁶ Résolution 2435 (2018), troisième alinéa.

²⁴⁷ S/2018/801.

²⁴⁸ Résolution 2435 (2018), cinquième alinéa et par. 1. Pour plus d'informations sur le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, voir la section II de la dixième partie.

²⁴⁹ S/2018/1097. Voir aussi S/2018/1098.

Séances : lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8154 10 janvier 2018	Lettre datée du 8 décembre 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/1037) Rapport du		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2018

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2017/1117)					
S/PV.8238 19 avril 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/279)		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	
S/PV.8319 26 juillet 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/723)		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^a	
S/PV.8351 13 septembre 2018		Projet de résolution présenté par le Royaume-Uni (S/2018/834)	Colombie			Résolution 2435 (2018) 15-0-0
S/PV.8368 10 octobre 2018	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2018/874)		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Colombie et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie	Tous les membres du Conseil, tous les invités ^b	

^a La Colombie était représentée par son vice-président.

^b La Colombie était représentée par son ministre des relations extérieures.